

# ZAP de Callian

## *Note de présentation sur la concertation en amont du projet*

### Porteurs de projet

#### *Structure portant le projet :*

- Communauté de Communes du Pays de Fayence – Mas de tassy – 1849, Route Départementale 19 CS 80 106 83440 TOURRETTES
- Commune de Callian –Hotel de Ville – Place de la Mairie- 83440 CALLIAN

#### Référent intercommunal de l'étude :

- M. Laurent Péricat – Chef de projets au Service Agriculture et Alimentation - [l.pericat@cc-paysdefayence.fr](mailto:l.pericat@cc-paysdefayence.fr)- 04 94 76 02 03 / 06 02 00 17 04

#### Référent technique de l'étude :

- Mme Stéphanie Vinçon – Cheffe de projets au Service Aménagement Foncier et Territoires à la Chambre d'Agriculture du Var - [stephanie.vincon@var.chambagri.fr](mailto:stephanie.vincon@var.chambagri.fr) - 06 14 25 18 14

L'étude agricole ainsi que la démarche ZAP ont été présentés à la mairie, aux exploitants et aux propriétaires de friches lors de plusieurs réunions :

- **Le 19 novembre 2021** – réunion de lancement de l'étude auprès de la commune de Callian
- **Le 23 janvier 2023** –Délibération n°2023/01/17 du Conseil Municipal validant le principe de création d'une Zone Agricole Protégée
- **Le 30 mars 2023** – Réunion de lancement auprès des exploitants agricoles de la commune :
  - Présentation de l'outil ZAP ;
  - Présentation de l'enquête et distribution des questionnaires.

- **Le 27 juillet 2023** : Réunion de restitution de l'étude ZAP auprès des exploitants
  - Rappel du diagnostic agricole et de l'outil ZAP ;
  - Présentation des résultats du questionnaire ;
  - Présentation de la proposition de périmètre de la ZAP.
  
- **Le 11 septembre 2023** : Délibération 2023/09/14 du Conseil Municipal approuvant le rapport de présentation et le périmètre de la Zone Agricole Protégée
  
- **Le 22 janvier 2024** – Présentation du projet de ZAP en CDOA